



COMPTE-RENDU REUNION BUREAU CN BALMA DU 12 MARS 2024

Etaient présents :

- Président : Frédéric MARTIN
- Vice-Présidente : Claire BALLESTER
- Trésorière : Danielle LEMAIRE
- Trésorière adjointe : Panxika CHARALAMBIDES
- Secrétaire adjointe : Anne-Marie SAUTEREAU
- Directeur technique : Jean Pierre THIERS

Tout le bureau est présent à l'exception de : Eric Menoret empêché, excusé et Thomas Hereng (parti au Canada)

Selon ordre du jour :

1- Participation du Groupe Elite au Meeting national Nvelle Aquitaine début mai, à Mérignac, 8 nageurs (à la place de la compétition annulée à Montpellier du 31-mai au 2 juin) : validation de la participation

2 - Suite aux Chts de France Masters au Puy en Velay, le bureau rappelle qu'il est stipulé dans le règlement intérieur que, sauf exception (certificat médical), tout engagement doit être honoré. A défaut chaque nageur se verra imputer le montant de l'engagement + les éventuelles amendes de la fédération.

En référence à cela, il compte prochainement retravailler le règlement intérieur pour préciser ces modalités. Un tableau récapitulatif des engagements respectifs, tenu par Claire, sera complété pour plus de clarté, et les remboursements seront calculés en tenant compte de ce tableau.

De plus, en cas d'engagement non honoré sans justificatif médical, et si le nageur n'a pas d'autre épreuve le jour même, et si le jour concerné est soit en début soit en fin de compétition, le Club ne donnera pas, pour le ou les jours où il n'a pas honoré ses engagements, les 40 euros de participation du club prévus par jour de compétition.

NB : Si la non participation est d'origine professionnelle, le club pourra fournir une facture au nageur concerné. Il pourra solliciter son employeur pour se faire rembourser les frais grâce à cette facture

3-Critères de remboursement des cotisations en cours d'année : Le règlement intérieur stipule qu'aucun remboursement n'est effectué, pour toute saison commencée et quel que soit le motif. Néanmoins, sur présentation d'un certificat médical, si en début de saison un adhérent se voit dans l'obligation d'abandonner l'activité pour toute la saison, le bureau étudiera, au cas par cas, la possibilité d'un remboursement

4-Finale nationale interclubs Masters : Participation du CNB le 7 avril à Châteauroux :

Pour rappel, lors d'un précédent bureau nous avons acté que l'engagement financier du club était de 100% mais que deux conditions devaient être remplies pour cet engagement :

-1-être dans le Top vingt : or, aujourd'hui on n'est que 25ème club ; donc que faire ? 100% d'engagement ou engagement partiel aux frais total des nageurs ? Claire est favorable à une participation partielle du club. Elle présente un budget prévisionnel raisonnable.

-2-être en mesure d'aligner une équipe présentant un nombre de points identique à celui de l'équipe qualifiée pour espérer un résultat satisfaisant.

Après une discussion prolongée, résultat du vote du bureau : participation à cette compétition votée par le bureau. Néanmoins les frais engagés par le club seront limités au logement et aux frais de péage, dans une limite maximale de 500€. Les repas et les frais de carburant seront à la charge des nageurs.

JP va tenter de mobiliser une bonne équipe.

5-Propositions d'achats de petits matériels avec la subvention de 800 euros du Conseil départemental : le matériel à acheter : médailles oui même un peu + ; chronos, oui, 20 élastiques à 15 kg, et quelques petits cadeaux à remettre lors de compétitions internes. Proposition et achat à valider ensemble (bureau/JP).

6-Speedo : JP nous a fait parvenir les devis revus par Claire : malgré la contribution du Sponsor de 3000 euros en 2023 (voir si elle est renouvelée pour 2024 ?), les prix de ces équipements et de leur flocage aux couleurs du club restent élevés. La mise en vente des articles et leurs prix restent à définir. Voir avec Speedo le prix des modèles de tee-shirt, article de base, qui doit rester accessible à tous. Eric/Claire

8-A partir du 25 mars re-bascule du cours d'aquagym du mercredi au mardi à 11h10 ; Il convient d'envoyer un mail d'information à tous les membres de ce groupe. (Sur Comiti, par Eric)

8-Les cotisations : début de réflexion sur les cotisations 2024-2025 ; elles vont dépendre du nombre d'adhérents potentiels et celui-ci dépend du planning envoyé ce jour par les entraîneurs. Propositions à réfléchir sur la base de l'étude de ces plannings.

Prochaines réunions du bureau : 9 avril 2024 et 14 mai 2024